

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 344 portant expulsion du Territoire de la Côte Française des Somalis.

n° 344

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N, SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret au 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers en Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié : Sur proposition du Chef de la Sureté Générale.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est expulsé du Territoire de la Côte Française des Somalis le nommé : Fadoul Fadlal Maoula, Soudanais, né en 1914 à Kassala (Karthoum), fils de feu Fadlal Maoula et de Amina Bint Abdallah.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

Le Gouverneur.N. SADOUL.